



Pass'Sport

Le 23/09/2021

Au total, 5,4 millions d'enfants seront éligibles au Pass'Sport.

La pratique régulière d'une activité physique et sportive, même à intensité modérée, est un des meilleurs moyens pour prévenir les risques liés à la sédentarité ainsi que pour lutter contre de nombreuses pathologies chroniques associées (obésité, hypertension artérielle) et limiter le développement d'affections de longue durée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète).

Le "Pass'Sport" est à la fois une mesure de relance pour le secteur sportif associatif mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés, l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Le **P a s s ' S p o r t** s ' a d r e s s e :

- aux allocataires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS),
- aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Les familles éligibles ont reçu une notification par courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription.

Pour toute question concernant Pass'sport :

sports53@ac-nantes.fr

M.A.J. le 22/09/2021

Dans cette rubrique

- Informations importantes
- [A conserver](#)
- **[A consulter](#)**
- [A l'agenda](#)
- [A traiter](#)
- [Zoom de la semaine](#)
- [Fil rouge](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne
Cité administrative, rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9
Tél. 02 43 59 92 00